

Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales et des Transports
Direction Générale de la Protection Civile
Direction Des Finances Et Des Moyens
Sous Direction Des Equipements Et Des Moyens

Numéro d'Identification Fiscale (NIF) N° : 408002002000030

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DU MARCHÉ

Conformément aux dispositions des articles 46 et 56 de la loi N° 12-23 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, et les dispositions des articles 65, 73 et 82 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et de délégation de service publics, la Direction Générale de la Protection Civile informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'Appel d'Offres National et international Ouvert avec Exigence de Capacités Minimales N°06/2025/DGPC, ayant pour objet " **Acquisition des Appareils Respiratoires Isolants (ARI) avec bouteilles de rechanges** " paru dans les quotidiens nationaux EL Massa et EL Moudjahid le 15/02/2026 Sous le Numéro 2616005060, dans le BOMOP N° 2007 semaine du 22 au 28 février 2026, et dans la presse électronique (ALGERIA TENDERS), qu'à l'issue de la réunion de la Commission d'Ouverture des Plis et d'Evaluation des Offres a donné les résultats suivants :

Désignation	Soumissionnaires retenus	Numéro d'identification fiscale (NIF)	Montant (en TTC)	Délai de livraison	Délai de garantie	Note technique/30 Pts	Observation
Lot Unique : Acquisition des Appareils Respiratoires Isolants (ARI) avec bouteilles de rechanges ;	SARL NEPTUNE STORE	000816097806311	18 579 258,18 DA	08 mois	35 mois	19,17 points.	La seule Offre qualifiée techniquement

Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par la Direction Générale de la Protection Civile, peut introduire un recours auprès de la Commission Sectorielle des Marchés publics, du Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et des transports, sis palais du Gouvernement, Alger- dans les **Dix (10) jours** à compter de la date de la première parution du présent avis dans la presse , le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public (BOMOP) et la presse électronique.

Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire le recours est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant. Les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres, sont invités à se rapprocher des services de la Direction Générale de la Protection Civile, au plus tard **Trois (03) jours** à compter du premier jour de la publication du présent avis, pour leur communiquer ces résultats par écrit.